

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 6 décembre 2018

Date de convocation : 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Delphine CRASPAY à Alexandre LARRUHAT, Jean-Marc DOURAU à Martine BERT, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-59 : bilan de clôture de l'opération « ZAC de la Bastide »

M. le Maire rappelle que :

Par convention en date du 30 mars 2006 la Commune d'Asson a confié à la S.E.P.A. l'aménagement de la ZAC de la Bastide à vocation d'habitat.

Le terme de cette concession est fixé, conformément au dernier avenant, au 30 Novembre 2017. La concession étant arrivée à terme et l'opération d'aménagement achevée, il convient de procéder à sa clôture.

Aussi, la SEPA présente le compte-rendu de clôture (« CRAC de clôture ») incluant le bilan final.

Les comptes présentés au Conseil Municipal font apparaître un total de dépenses de 2 353 469.79 € HT, après règlement des derniers engagements (9 520.86 € HT)

Les comptes présentés au Conseil Municipal font apparaître un total de recettes de 2 479 279.16 € HT, après perception de la recette du lot A3 acquis par la SEPA en son nom propre (54 595 € HT).

Le solde d'exploitation du traité de concession est de 125 809.37 € HT. En application de l'article 24.1.3, le solde est acquis à l'Aménageur. Afin de sécuriser la circulation, la SEPA s'est engagée à réaliser deux ralentisseurs en accord avec la Commune.

Monsieur le rapporteur propose donc au Conseil Municipal, d'approuver le compte-rendu incluant le bilan de clôture de l'opération ZAC de la Bastide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession des emprises des équipements publics, d'autoriser la SEPA à acquérir en propre le dernier lot à bâtir (lot A 3, parcelle AC759 d'une surface de 1053 m²).

Ceci exposé, et après en avoir délibéré,

- vu la convention de concession pour l'aménagement de la ZAC DE LA BASTIDE et ses avenants,
- vu le compte-rendu de clôture incluant le bilan de clôture ci-joint


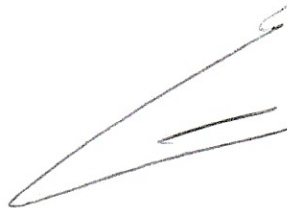
Le Conseil Municipal :

- approuve le compte-rendu de clôture incluant le bilan de clôture de l'opération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession des emprises des équipements publics,
- autorise la SEPA à acquérir en propre le dernier lot à bâtir (lot A 3, parcelle AC759 d'une surface de 1053 m²).
-

VOTE

POUR	15
CONTRE	4
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 07/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/12/2018